

# LA FESTIVE

## Samedi 17 juin 2023 - Angers



### REGLEMENT SPORTIF DE L'EPREUVE ET CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

#### Table des matières

<b>1. PRESENTATION DE L'EPREUVE .....</b>	<b>2</b>
1.1 Organisation.....	2
1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la FESTIVE.....	2
<b>2. CONDITIONS DE PARTICIPATION .....</b>	<b>2</b>
2.1 Engagement des participants.....	2
2.2 Respect de l'environnement.....	3
2.3 Matériels et équipements des participants à la FESTIVE – versions Off Road et On Road.....	3
<b>3. MODALITES D'INSCRIPTION.....</b>	<b>4</b>
3.1 Conditions d'inscriptions.....	4
3.2 Modalités et frais d'inscriptions.....	4
<b>4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE.....</b>	<b>5</b>
4.1 Dates et Horaires.....	5
4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing.....	6
4.3 Le déroulement de la randonnée.....	6
<b>5. ASSURANCES.....</b>	<b>7</b>
5.1 Responsabilité Civile et Individuelle Accident de l'Organisateur.....	7
5.2 Responsabilité Civile et Individuelle Accident des participants.....	7
5.3 Dommage matériel.....	7
5.4 Annulation.....	7
<b>6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR .....</b>	<b>8</b>
6.1 Annulation par l'organisateur.....	8
6.2 Annulation par le participant – Changement d'épreuve.....	8
<b>7. LOIS, REGLEMENTATIONS APPLICABLES ET INTERPRETATION.....</b>	<b>8</b>
<b>8. DROIT À L'IMAGE.....</b>	<b>8</b>
8.1- Image du participant.....	8
8.2 Image de l'événement.....	9
<b>9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES .....</b>	<b>9</b>
<b>10. ACCEPTATION DU REGLEMENT .....</b>	<b>10</b>

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Il sera également consultable à Angers les 17 et 18 juin 2023 sur le site de Nature is Bike. La SPL ALTEC – ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé « DESTINATION ANGERS » ou « L'ORGANISATEUR » (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 – 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, Festival du Gravel et de l'aventure à vélo du 15 au 18 juin 2023 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.

## 1. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

### 1.1 Organisation

À l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise la FESTIVE, samedi 17 juin 2023 à Angers. La FESTIVE est une manifestation cycliste conviviale accessible au grand public, placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME.

La FESTIVE n'est pas une course. C'est une randonnée cycliste ponctuée de haltes gourmandes avec dégustation, ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve, homme ou femme, licenciée ou non licenciée des organisations cyclistes officielles mentionnées ci-dessous, quelle que soit sa nationalité. Cette épreuve se décline en deux versions,

La Festive Off Road, un circuit de 40 kilomètres environ pour Gravel et VTT, empruntant des routes, des sentiers, des chemins de terre ou goudronnés, à suivre à partir d'une trace GPX

La Festive On Road, un circuit de 30 kilomètres environ pour tous types de vélos et VAE sur petites routes à suivre à partir d'une trace GPX

La randonnée s'effectue sur la voie publique et sur chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route, du présent règlement précisant toutes les directives de sécurité de Nature is Bike, l'organisateur, et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans aucune priorité de passage avec mise en place de signaleurs. Cette randonnée ne fait l'objet d'aucun classement ni mesure de performance.

Les deux parcours de la Festive empruntent des routes, rues, voies vertes et pistes cyclables, sentiers, chemins de terre ou goudronnés traversant des communes d'Angers Loire Métropole. La trace GPX du parcours choisi est transmis par mail au plus tard 1 semaine avant le départ. Tout participant pourra aussi en disposer lors de son enregistrement samedi 17 juin 2023 à Angers. Un balisage sur les grands changements de direction du parcours sera mis en place. Cependant, les concurrents doivent exclusivement se fier au guidage transmis par leur GPS à partir de la trace GPX

Les premiers départs sont fixés à partir de 16h00 samedi 17 juin 2023, à Angers sur le site de Nature is Bike.

### 1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la FESTIVE

Pour participer à la FESTIVE, chaque concurrent accepte expressément et sans réserve le présent règlement et l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur lui adresse.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de de la randonnée cycliste et les Conditions Générales de Vente des inscriptions à tout moment. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Cependant l'organisateur s'efforcera de prévenir tous les participants par courrier électronique, à l'adresse saisie lors de leur inscription en ligne.

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La FESTIVE est une randonnée cycliste ouverte à toute personne, homme ou femme, quelle que soit sa nationalité, à condition d'être âgée de 18 ans et plus le jour de l'épreuve, licencié ou non licencié FFC aux conditions détaillées ci-dessous. Le nombre de participants, concourant à titre individuel, est limité à 400.

### 2.1 Engagement des participants

Pour participer à la randonnée cycliste, tout concurrent s'engage à :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.
- Respecter le Code de la route et la réglementation de la circulation
- Rester équipé tout au long de l'épreuve du matériel minimum obligatoire précisé dans le présent règlement, et se soumettre avec cordialité aux recommandations et vérifications que l'organisateur pourraient faire tout au long du parcours.
- Fixer à l'avant de son vélo de manière visible, la plaque de guidon numérotée attribuée lors de l'enregistrement. Elle permet l'identification et l'accueil de chaque participant sur la ligne de départ, sur les haltes dégustation du parcours et pour franchir la ligne d'arrivée.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.

- Savoir gérer les réalités du cyclisme sur parcours accidentés
- Faire preuve de respect des propriétés privées situées à proximité immédiate du parcours ou que le tracé de la randonnée pourrait lui faire traverser.
- Ne pas se regrouper en peloton de plus de 2 cyclistes, particulièrement sur les voies publiques (regroupement interdits par le code de la route). S'ils sont en groupe, les participants doivent rouler à deux de front ou en file indienne.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de la randonnée.

En s'inscrivant, le participant atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer la FESTIVE et qu'il a pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

## 2.2 Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2023 est un événement Eco responsable. En s'inscrivant à la FESTIVE, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse. Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (emballage alimentaire, bouteille, aliment, document, papier...) sur le parcours, chaque participant doit les conserver en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles avec zone de tri mises à disposition (zone de départ et d'arrivée sur le site de Nature is Bike à Angers, sur les sites de dégustation). L'Organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun emballage n'ait été jeté sur le parcours et se réserve le droit d'exclure de l'épreuve tout participant qui jetterait des débris sur l'itinéraire.

## 2.3 Matériels et équipements des participants à la FESTIVE – versions Off Road et On Road

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le participant ne peut prendre le départ de l'épreuve. En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, l'organisateur peut l'exclure de l'épreuve.

En cas d'accident et de ses conséquences liées au non-respect du port du matériel obligatoire par le participant, l'organisateur ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

## Caractéristique des vélos admis :

### FESTIVE Off Road

- Vélos spécifiques pour le Gravel (cintre rond de route ou guidon droit)
- Vélos type Cyclo-Cross
- VTT

Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

### FESTIVE On Road

- VAE - Vélo à assistance électrique
- VTC – Vélo tout chemin
- Vélos spécifiques pour le Gravel, VTT
- Vélos type Cyclo-Cross

## Vélos non admis :

Tous vélos non adapté à la pratique du Gravel :

- Monocycle
- Vélo couché
- Handbike
- Vélo de contre la montre
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

## Equipements cyclistes et sportifs obligatoires

Le port des équipements cyclistes et sportifs listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve :

- Le port du casque à coque rigide de moins de 5 ans homologué (normes CE), avec la jugulaire attachée
- Extrémité des cintres équipées de bouchons
- Signalisations et Eclairages cyclistes légaux
- Une sonnette
- Une pompe à vélo ou 1 capsule minimum de CO2 et une chambre à air minimum de rechange, complétés par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un bidon d'eau (50cl minimum au départ de l'épreuve)
- La plaque de guidon numérotée remise lors de l'enregistrement parfaitement fixée et visible à l'avant du vélo

## Autres équipements sportifs vivement recommandés aux participants par l'organisateur

- Une paire de gant
- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multi Tools "
- Un GPS en pleine charge ou un téléphone mobile en pleine charge équipé d'une application Compteur GPS

## 3. MODALITES D'INSCRIPTION

### 3.1 Conditions d'inscriptions

L'ouverture des inscriptions est fixée au 2 février. Elles seront clôturées le 30 mai 2023. Elles s'effectuent exclusivement en ligne à partir du site internet [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com) dans la limite des 400 places disponibles. Pour obtenir la validation de son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, fournir une adresse e-mail active dont il est le propriétaire exclusif et effectif, et en assurer le paiement. L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique et n'accepte aucun paiement par chèque ou en espèce. Il est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Au jour de l'enregistrement, si le participant n'est pas en mesure de fournir une pièce obligatoire manquante (Licence habilitée ou Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition) ou s'il n'est pas en mesure de s'acquitter du paiement alors l'organisateur lui refuse sa participation à l'épreuve et aucune dotation ni dossard ni balise ne lui sont remis.

Chaque inscription est personnelle, nominative, ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Chaque inscription donne droit à un dossard : une plaque de vélo numéroté

Aucun transfert d'inscription et de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription et son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette tierce personne durant l'épreuve. Par ailleurs, l'organisateur l'exclue définitivement de toutes les épreuves de Nature is Bike.

### 3.2 Modalités et frais d'inscriptions

#### Tarifs des inscriptions

La Festive Off Road et la Festive On Road sont aux mêmes tarifs et s'appliquent sans distinction aux licenciés FFC comme au non licenciés.

Les tarifs d'inscription sont exprimés en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

- Un tarif préférentiel est mis en place par l'Organisateur du 2 février au 31 mars 2023 : **25 € TTC**
- Plein tarif à partir du 1er avril : **30 € TTC**

## Ce que comprend l'inscription à la FESTIVE

L'inscription à la FESTIVE comprend :

- Un accueil personnalisé de chaque participant lors de son enregistrement.
- Un dispositif de sécurité et de secours
  - o L'enregistrement et le contrôle du matériel
  - o Transmission du briefing obligatoire
  - o 1 PC « Epreuve » joignable durant toute l'épreuve
  - o Signaleurs et signalétique sur le parcours
  - o Postes de Secours
- La dotation du participant
  - o Une plaque de cadre numérotée \*
  - o La trace GPX de la FESTIVE Off Road ou de la FESTIVE On Road
- 2 haltes dégustations

## Tarifs des prestations et services optionnels à souscrire lors de l'inscription

- La consigne vélo - participants, Samedi 17 et dimanche 18 juin : **5,00 € TTC**  
*Parc vélo clos, espace extérieur sécurisé et gardienné sur le site de Nature is Bike à Angers, à proximité immédiate de l'espace enregistrement et de la ligne d'arrivée : espace accessible pour les dépôts et reprises à partir de 14h15 samedi 17 juin jusqu'à 19h00 dimanche 18 juin*
- Barbecue party lors la Soirée de Nature is Bike - Angers Samedi 17 juin 2023 : **26,00 € TTC**

## Autres services

- Hébergement à Angers du 16 au 18 juin 2023 – Réservation en ligne auprès de notre [Centrale d'hébergement](#). Ou pour toute demande d'information contactez [resa@destination-angers.com](mailto:resa@destination-angers.com)

**\* Rappel :** l'inscription et la plaque de vélo sont individuelles et personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription avec sa plaque à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit de l'exclure définitivement de toutes les futures épreuves de Nature is bike.

## 4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 4.1 Dates et Horaires

Samedi 17 juin 2023 sur le site de Nature is Bike à Angers - Lac de Maine

- 14h00 à 17h00 : Enregistrement des concurrents, contrôles du matériel et remise des consignes obligatoires de participation.
- 17h15 : Clôture des enregistrements.
- 16h00-17h30 : Départs successifs
- 17h30-21h00 : Arrivées successives sur le site de Nature is Bike
- 22h30 : Clôture des deux parcours de la Festive
- 20h30-00h00 : Soirée Barbecue Party
- 00h30 : Clôture de la Soirée de Nature is Bike et fermeture du site au public

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 30 mai et jusqu'au 15 juin, les horaires peuvent être modifiés. L'organisateur communique les horaires définitifs sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com) et/ou par courriel à l'adresse mentionnée par chaque participant lors de son inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ de l'épreuve.

Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps à l'enregistrement, au briefing, et au départ de l'épreuve.

## 4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing

Samedi 17 juin 2023, chaque participant doit se présenter à l'espace Enregistrement de la FESTIVE, versions Off Road ou On Road, de 14h jusqu'à 17h dernier délais pour procéder à son enregistrement et au contrôle de son matériel, recevoir sa plaque de vélo après avoir pris connaissance des consignes de participation et s'être engagé à les respecter.

### L'enregistrement

Les étapes d'enregistrement de chaque participant :

- Vérification du dossier d'inscription et présentation d'une carte d'identité des inscriptions
- Pour tout dossier d'inscription complet :
  - o Remise de la dotation « FESTIVE »
  - o Communication des éléments de briefing obligatoire et des numéros de téléphone des secours à composer en cas d'urgence. Ils seront aussi inscrits sur les panneaux d'affichage placés sur le site d'enregistrement
  - o Remise des bracelets de consignes de vélos pour les participants qui ont réservé cette prestation optionnelle
  - o Transmission des éléments et informations relatives à toute souscription optionnelle supplémentaire
- Si le dossier d'inscription est incomplet, le participant transmet obligatoirement les éléments manquants indispensables pour pouvoir participer à l'épreuve et recevoir la dotation et la plaque de vélo

### Le contrôle matériel

Après avoir effectué son enregistrement, et reçu toute sa dotation, le participant se présente au guichet de Contrôle du matériel. L'organisateur vérifie la conformité au point 2.3. « Matériels et équipements des participants à La Festive » du vélo et des équipements obligatoires pour pouvoir fixer à l'avant du Gravel la plaque de vélo qui permettra de prendre le départ et d'accéder aux sites de dégustation. Les concurrents dont l'équipement et le matériel ne sont pas conformes ne pourront pas la recevoir.

### La Consigne des vélos

La consigne sera ouverte aux participants ayant souscrit cette option supplémentaire lors de leur inscription. Elle sera accessible Samedi 17 juin à partir de 14h30 jusqu'à la fermeture au public du Gravel Festival, puis dimanche 18 juin de 9h00 jusqu'à 19h00. Pour y accéder, chaque participant doit utiliser les bracelets de consigne remis lors de l'enregistrement : le premier fixé à son vélo et le second porté au poignet. L'organisateur ne remettra aucun vélo sans présentation du bracelet de consigne.

## 4.3 Le déroulement de la randonnée

### Départ

Le départ de la FESTIVE se fait successivement entre 17h00 et 18h00 depuis la ligne de départ du site de Nature is Bike.

Les deux parcours de la FESTIVE, Off Road et On Road, sont imposés par l'organisateur. Le parcours qui a été choisi lors de l'inscriptions est transmis à chaque participant sous forme de lien GPX, par mail au plus tard 1 semaine avant l'épreuve afin qu'ils puissent l'enregistrer sur leur compteur GPS.

Les participant suivent l'itinéraire à partir de leur trace GPX et ne s'en écartent pas : le parcours peut de traverser des propriétés privées pour lesquelles l'organisateur a obtenu des accords spécifiques et temporaires d'accès.

Le parcours peut bénéficier d'une signalétique temporaire aux croisements dangereux.

Sur les sections de route goudronnée, les participants ne roulent jamais à plus de deux de front. Lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche, et dès la tombée du jour, ils se mettent obligatoirement sur une seule file. Ils empruntent obligatoirement les pistes cyclables lorsque celle existent sur le parcours. Le drafting (procédé qui consiste à profiter de l'aspiration d'un coureur ou d'un véhicule) est interdit. Sur le parcours retour des participants les plus tardifs, lorsqu'à la tombée du jour la visibilité sera réduite, ils devront rouler obligatoirement lumières avants et le feux arrières allumés.

## Haltes dégustation

La FESTIVE, Off Road et On Road, deux versions ludiques et cyclistes très ligériennes. Des zones de vignobles à traverser - Savennières et Anjou-Coteaux-de-la-Loire – mais aussi à redécouvrir depuis l'Île de Béhuard. Pour savourer pleinement la Festive, deux haltes gourmandes sont réparties au fil des parcours pour déguster un petit échantillon des productions locales angevines.

## Arrivée

Les deux parcours de la FESTIVE s'achèvent sur la ligne d'arrivée du site de Nature is Bike. Les arrivées s'échelonnent à partir de 18h30 jusqu'à 21h00.

## Abandon

A moins d'être blessé, accidenté ou immobilisé sur décision médicale (Assistance médicale, pompier, SAMU), lorsqu'un participant décide d'abandonner l'épreuve, il s'engage à le signaler par téléphone au PC épreuve. Il fait alors son affaire personnelle pour regagner par ses propres moyens son domicile ou tout lieu qui lui plaira par ses propres moyens. Ayant accepté le présent règlement, le participant décharge expressément et de façon irrévocable l'Organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation vers un quelconque lieu.

## Secours

Chaque coureur s'engage à porter assistance à tout autre concurrent en danger. Lorsqu'un participant est en difficulté ou sérieusement blessé, il appelle ou fait appeler les secours (numéros d'urgence transmis à chaque concurrent lors de l'enregistrement). Suite à un incident, l'organisateur en concertation avec les secouristes le médecin du SAMU et/ou les Pompiers, peut être amené à décider la mise hors-jeu d'un participant, pour des raisons médicales et/ou physiques. En effet, si le participant est jugé inapte à continuer le parcours compte tenu de son état de santé, il est alors immédiatement mis hors épreuve. Si le médecin et/ou les secours le jugent en danger, ils le font évacuer vers la structure de soin la plus proche. Tout coureur faisant au SAMU, aux pompiers ou à une équipe de secouristes doit se soumettre de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions. Tout participant qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation et ne peut donc plus bénéficier du dispositif d'encadrement de l'organisateur.

## 5. ASSURANCES

### 5.1 Responsabilité Civile et Individuelle Accident de l'Organisateur

Destination Angers, organisateur de la FESTIVE souscrit les assurances Responsabilité civile Organisateur et Individuelle Accident pour l'ensemble des épreuves de Nature is bike.

### 5.2 Responsabilité Civile et Individuelle Accident des participants

Il relève de la responsabilité de chaque participant de vérifier et / ou souscrire les assurances lui apportant les garanties « Responsabilité civile » et « Individuelle Accident ».

### 5.3 Dommage matériel

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants au cours de leur épreuve, sur les sites de dégustation et même lorsqu'ils sont déposés à la consigne vélos. En effet, le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'évènement. Pour tout dommage causé à ses équipements, il ne pourra donc se retourner contre l'Organisateur (bien que ce dernier prenne de nombreuses dispositions afin de limiter ces dommages). La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

### 5.4 Annulation

Tout participant peut souscrire lors de son inscription une assurance annulation, exposée au paragraphe suivant (Cf. art. 6.2)



## 6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

### 6.1 Annulation par l'organisateur

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours (site de départ et/ou d'arrivée...), de reporter la date et/ou de différer les horaires de l'épreuve, de mettre en place des solutions alternatives et de repli, voire d'annuler la FESTIVE.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à une crise sanitaire, le remboursement de l'inscription est assuré par l'organisateur, diminué des frais de dossier et du montant des options supplémentaires dont le participant pourrait bénéficier indépendamment de la tenue de l'événement.

### 6.2 Annulation par le participant - Changement d'épreuve

#### Annulation par le participant

Toute inscription à la FESTIVE est personnelle, ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit. Cependant, l'Organisateur accorde au participant qui adressera par écrit une demande d'annulation avant le 30 mai 2023 à [inscriptionsparcours@natureisbike.com](mailto:inscriptionsparcours@natureisbike.com), un remboursement à hauteur de 30% du montant total de son inscription.

Pour les participants qui le souhaiteraient, la souscription d'une assurance « annulation » (permettant, sous certaines conditions établies par l'assureur, le remboursement en tout ou partie du prix de l'inscription) est proposée parmi les options supplémentaires d'inscription. Les garanties de ce contrat d'assurance annulation sont consultables dans les [Conditions générales de Beticketing](#).

#### Changement d'épreuve par le participant

L'organisateur accorde au participant la possibilité de changer d'épreuve à partir de son profil utilisateur créé lors de sa première inscription. Il devra payer la différence si les frais de sa nouvelle inscription sont supérieurs à ceux de la FESTIVE mais ne pourra être remboursé de la différence.

## 7. LOIS, REGLEMENTATIONS APPLICABLES ET INTERPRETATION

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport relatif aux manifestations sportives (art. L330-1 à L335-3), en particulier les chapitres Organisation des manifestation sportives, Sécurité des manifestation sportives et Exploitation des manifestations sportives. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

## 8. DROIT À L'IMAGE

### 8.1- Image du participant

L'acceptation du présent règlement implique que le participant autorise expressément DESTINATION ANGERS ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux et médias, réseaux sociaux) qui couvrent l'événement Nature is Bike à fixer, à représenter et reproduire, sur tout support et par tout moyen (films, photos, vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux, affichages, magazine...), sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et sa prestation sportive dans le cadre de la FESTIVE et plus largement de Nature is bike entre le 15 et



le 18 juin 2023, pour une durée ne pouvant excéder dix années suivant la date de l'Évènement. Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes. L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 17 juin 2023. Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur en adressant un courrier à l'attention de : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

## 8.2 Image de l'évènement

Le participant s'engage expressément à ce que toute communication et diffusion d'image fixe et/ou de séquence animée qu'il capte à l'occasion de sa participation à Nature is bike entre les 15 et 18 juin 2023 (au cours de la FESTIVE en tout point de son parcours, de toute autre épreuve ou à Angers sur le site de Nature is Bike) soit limitée à une exploitation personnelle et ne puisse en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement. Pour toute autre exploitation, le participant doit obligatoirement avoir reçu l'autorisation de l'Organisateur après lui avoir adressé par écrit une demande d'autorisation (lettre adressée à l'attention de Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.)

## 9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

En effectuant son inscription, en souscrivant auprès de l'Organisateur des options et services supplémentaires relatifs à la FESTIVE et à l'Évènement Nature is Bike, chaque participant est amené à fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent d'identifier le participant, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de Destination Angers, Organisateur, responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous-traitants. L'Organisateur peut donc partager certaines de ces données à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents agissant pour son compte. Ces partenaires s'engagent à préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données. A l'exclusion de ces prestataires de service identifiés, DESTINATION ANGERS s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec le consentement du participant. Elles sont effectuées à des fins déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec le consentement du participant. Elles sont destinées à permettre la communication d'informations strictement liées à Destination Angers et à Nature is Bike, manifestation qu'elle organise, notamment pour :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de son inscription, la création et les accès à son compte ;
- Envoyer des e-mails afin de communiquer toute information utile strictement liée à l'Organisateur et à Nature is Bike : confirmation de commande, mises à jour, lettres d'informations sur l'évènement, annonces et mises à jour relatives à l'épreuve à laquelle le participant s'est inscrit ; services personnalisés au regard des informations renseignées sur son profil (conseils et recommandations) ;
- Fournir les informations liées à la sélection des services demandés (consigne, hébergement, restauration...)
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires.
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de contre-indication médicale à la participation à l'épreuve ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et permettre au participant de s'inscrire et de participer à ceux-ci,
- Informer, communiquer, publier et afficher les résultats, les classements des épreuves chronométrées, les ordres d'arrivées des épreuves (site web de l'Organisateur, affichage sur le site de l'évènement...)

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-

17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

## 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la randonnée appelée « FESTIVE » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement est consultable sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Il sera en consultation libre sur l'espace d'enregistrement de l'épreuve ainsi que sur le site de Nature is Bike, à Angers.

*Toutes les informations sur [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com)*

*Contact : [inscriptionsparcours@natureisbike.com](mailto:inscriptionsparcours@natureisbike.com)*